

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018**

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

### **1- SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE EN FAVEUR DE SON MAINTIEN DANS SON PERIMETRE ACTUEL D'INTERVENTION AU SEIN DE L'ORGANISATION TERRITORIALE**

Le gouvernement a fait part de son intention d'engager en Haute-Garonne, ainsi que dans quatre autres départements français, une réforme territoriale inspirée du modèle lyonnais qui conduirait à créer un département résiduel et dépourvu des moyens financiers nécessaires pour garantir la solidarité entre les territoires.

Lors de l'Assemblée Générale des Maires et Présidents des communautés de Haute-Garonne qui s'est déroulée le 6 octobre dernier, Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, s'est exprimée sur ce sujet confirmant les intentions gouvernementales tout en indiquant l'ouverture d'une phase de concertation devant associer l'ensemble des élus locaux.

C'est dans ce cadre que le Président du Conseil Départemental, Georges Méric, nous a adressé un courrier nous demandant de prendre position sur ce projet de réforme.

Les élus ont décidé d'apporter leur soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale

### **2- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES HAUTS TOLOSANS**

Par délibération en date du 25 octobre 2018, la Communauté des communes Hauts Tolosans a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin que Monsieur le Préfet entérine les statuts, le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté des communes Hauts Tolosans.

### **3- REVISION DES PRIX DE LOCATION DES JARDINS COMMUNAUX**

Le terrain de l'ancien ramier situé chemin du Gâ est divisé en parcelles afin d'y créer des jardins destinés à la location. Ces parcelles sont louées à des administrés de la commune avec un bail d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Suite à la création d'un puit pour alimenter en eau ces jardins, l'Assemblée a décidé de réévaluer le montant de la location de ces parcelles comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	2017	2019
Montant en € pour 1 are	6.00 €	10.00€

### **4- REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT**

Des travaux ont été réalisés dans l'école primaire en 2018 pour la mise aux normes accessibilité et sécurité (création WC PMR, changement de menuiseries...). Suite à l'augmentation des effectifs, un modulaire a également été mis en place dans la cour de l'école, équipé d'une rampe PMR.

Pendant les travaux, le revêtement actuel a subi de nombreuses dégradations, ce qui est dangereux pour les élèves, pouvant causer des chutes.

Afin de parfaire la rénovation de cet équipement, il reste à procéder à la réfection et à l'aménagement de la cour de l'école primaire, utilisée pendant les récréations et les activités sportives scolaires ainsi que pendant les temps de garderie communale.

Une étude a été faite pour réaliser une aire de jeu en sol souple avec marquage au sol (2 surfaces de réparations et ligne médiane) au centre de la cour et une couche d'enrobé autour et poser un filet pare-ballon d'une hauteur de 6 mètres .

Une aide financière auprès de l'Etat va être sollicitée dans le cadre de cette opération, au taux le plus haut (DETR, DSIL...), la Préfecture de la Haute-Garonne subventionnant les opérations de rénovation et d'aménagement des établissements d'enseignements du 1er degré.

## 5- ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2019

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

La commune va adhérer au service Contrat-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 4 ans avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux fois (soit une durée maximale de six ans). C'est le groupement Gras Savoye et Axa France Vie qui sera titulaire de ce contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL

L'adhésion permet en outre de bénéficier du suivi du traitement des sinistres, des indemnisations, des recours contre tiers, des statistiques de sinistralité et d'éventuelles actions connexes (expertises, formations, études spécifiques, assistantes diverses, etc.).

Les élus ont choisi de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix ci-dessous :

Choix 3	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	5,71%
------------	--	-------

## 6- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts) et la garderie scolaire, il a été décidé de recruter un adjoint Technique contractuel

## 7- ADHESION AU CNAS

*Rappel : Les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux.*

Une analyse des différentes possibilités a été réalisée pour la mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

Le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme national d'action sociale pour les personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose un large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires.

Le Conseil Municipal a décidé de se doter d'une action sociale de qualité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Une cotisation d'un montant de 1449.00€ sera versé au CNAS pour l'année 2019.

## 8- QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'un administré pour la mise en place d'un compteur eau et la remise en état de la place de la Fontaine :** Les élus ont décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande, ils souhaitent mettre la priorité sur d'autres travaux de la commune.
- **Demande de la bandas « Les fondussons – Pena Ondas » de déplacer l'heure des commémorations à 10h45 pour des questions de logistiques :** Monsieur Christian OUSTRI et Mme BOISSIÉ Jacqueline vont s'occuper de prendre contact avec la Mairie de Grenade et les différents intervenants pour voir si cela est possible.

Ondes, le 21 décembre 2018.

Le Maire,  
André PAVAN

